

Lausanne, le 21 juin 2022
Communiqué de presse

Le PLR Vaud en action au Grand Conseil et dans les Conseils communaux Agir pour le climat en associant le droit de préemption à la lutte contre le réchauffement climatique

Emmené par le Député et Vice-président du PLR Vaud, Alexandre Berthoud, le Grand Conseil et les Conseils communaux de nombreuses grandes villes vaudoises ont été interpellés afin de faire évoluer le droit de préemption prévu dans la LPPPL en l'associant aux efforts effectués par la collectivité dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Par les textes déposés, nos élus demandent que pour chaque franc investi pour l'exercice du droit de préemption, un autre franc soit investi dans le patrimoine locatif communal en vue de le rénover ou de l'assainir.

Le climat n'attend pas et le droit de préemption doit évoluer !

La Suisse s'est engagée pour atteindre le « 0 émission nette » d'ici 2050. Le parc immobilier est actuellement un grand émetteur de CO2 et il consomme 40 % de l'énergie en Suisse. Aux yeux de nos élus, la collectivité publique a un rôle clé à jouer dans ce défi. Ainsi le parc immobilier des collectivités publiques doit être assaini, et ceci dans de brefs délais. La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) est aujourd'hui utilisée par de nombreuses grandes communes, en particulier le droit de préemption. En effet, plusieurs villes acquièrent des objets immobiliers. Cependant, le parc immobilier communal existant nécessite un investissement particulier afin de réduire drastiquement et efficacement sa consommation en énergie, in fine de réduire les gaz à effet de serre émis lors de la production en énergie.

Face à ce constat, le PLR Vaud souhaite faire évoluer la LPPPL. Par le biais de son député, Alexandre Berthoud, il a déposé un postulat qui prévoit que pour chaque franc investi pour l'exercice du droit de préemption, un autre franc soit investi dans le patrimoine locatif communal en vue de le rénover ou de l'assainir. Par le biais de plusieurs Conseillers communaux, il a déposé à Lausanne, Yverdon-les-Bains, Renens, Montreux et Vevey des postulats dédiés afin que les exécutifs de leurs communes respectives dressent des états des lieux des montants dépensés lors de l'exercice du droit de préemption et pour la rénovation du parc locatif. Ils demandent également aux Communes d'étudier l'opportunité que, lorsque cette dernière use de son droit de préemption, qu'elle investisse le même montant pour la rénovation de son parc locatif.

La LPPPL doit évoluer pour répondre aux enjeux climatiques !

En annexe : les postulats déposés au Grand Conseil et dans les législatifs communaux.

Contacts :

Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud et Député au Grand Conseil, 078 756 10 08

Mathilde Maillard, Conseillère communale PLR à Lausanne, 079 699 23 11

Apolline Carrard, Conseillère communale PLR à Yverdon-les-Bains, 079 327 69 44

Elodie Golaz Grilli, Conseillère communales PLR à Renens et Députée élue, 079 362 04 78

Patrick Bertschy, Conseiller communale PLR à Vevey, 079 652 19 36.